

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

*Délibération N°2025/84*

**OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Victor KHAMCHANH, Isabelle MASTON (sans procuration), Laurence PÉRAL, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Jérôme LEPAGE à Joël RUTARD  
Monsieur Hervé DARGAISSE à Grégory JOUZEAU  
Madame Laëtitia GODET à Blandine CASSAGNE  
Madame Axelle DEMICHELIS à Lysiane AUBERT  
Monsieur Victor KHAMCHANH à Patrick GERMAIN  
Madame Laurence PÉRAL à Dominique BOURGET  
Monsieur Emmanuel BRISSET à Annick BARRÉ  
Monsieur Matthieu DURAND à Françoise LE LAY  
Madame Emilie LAURIER pour Franck JOUANNEAU

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU la communication de M. le Préfet, en date du 4 novembre 2025, précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2026 ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de déposer des dossiers de demandes de subvention **pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire Louis Pasteur**

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20251208-84-2025-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Publié le : 18/05/2026 18:14 (Europe/Paris)  
Par : Maire  
[https://www.celletes41.fr/documents\\_administratifs/62838](https://www.celletes41.fr/documents_administratifs/62838)



**Délibération N°2025/84 - OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 (PAGE 2/2)**

- **DÉCIDE de solliciter**, de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'année 2026 au taux de 20%.
- **PRÉVOIT** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	MONTANT HT
<b>ETAT</b> DETR ou DSIL (20 % de 195 000 € HT)	<b>39 000 €</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b> DDAD (20 % de 195 000 € HT)	<b>39 000 €</b>
<b>ETAT</b> Fonds Vert (25 % de 195 000 € HT)	<b>48 750 €</b>
Autofinancement	<b>68 250 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>195 000 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer les documents correspondants et mener à bien cette opération.

**VOTE :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 08/12/2025 affiché le 08/12/2025**



A Cellettes, le 5 décembre 2025

Le Maire, Joël RUTARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son envoi en préfecture au représentant de l'Etat.

041-214100315-20251208-84-2025-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2025

